

Déclaration syndicale pour La Conférence Ministérielle euro-méditerranéenne

Forum Syndical EUROMED

Marseille les 10,11 et 12 novembre 2000

1. Le Forum syndical : Un partenariat euro-méditerranéen équilibré doit servir le développement social et économique

Le Forum Syndical pour le développement de la coopération dans le cadre du Partenariat EURO-MED, créé à Stuttgart en avril 1999, sur l'initiative de la CES et de la CISL, avec la participation de l'USTMA, rejoint par la CISA, et qui partage les principes de ce partenariat comme déterminés par la « Déclaration de Barcelone » voit dans la tenue à Marseille du 15 au 16 novembre 2000 de la Conférence euro-méditerranéenne un événement majeur et une nouvelle opportunité pour relancer, sur une base solide, la coopération et un partenariat équilibré au sein de cette région euro-méditerranéenne.

2. Processus de Barcelone : peu d'équilibre et absence de dimension sociale

Les syndicats européens et ceux de la rive sud de la Méditerranée, la CES et la CISL ont toujours souhaité des relations de nature contractuelle et contraignante entre l'Union européenne et les pays de la rive sud. C'est pour cela qu'ils ont soutenu le processus entamé en 1995 à Barcelone.

Mais ce soutien n'a jamais été inconditionnel. Le mouvement syndical a, dès le début, revendiqué une coopération équilibrée et une prise en charge réelle et crédible de la dimension sociale comprenant également une participation des organisations syndicales, le patronat étant quant à lui déjà largement associé.

Depuis 1996, il est à constater que le processus de Barcelone évolue peu et cela dans une direction plutôt critiquable. Les mots clefs de la coopération se limitent pour l'essentiel au libre échange et à la mise à niveau. En reconnaissant tout à fait la nécessité de la réforme économique et du développement des relations économiques et commerciales, le Forum Syndical constate l'absence quasi totale de la

dimension sociale et de la participation des organisations syndicales au niveau des pays respectifs et au niveau supranational. Ainsi, même dans des projets promouvant la formation professionnelle, les gouvernements n'accordent aucun espace participatif aux organisations syndicales, tandis que les organisations patronales sont bien prises en compte. Ce déséquilibre se reproduit aussi au niveau des programmes européens dans le cadre du partenariat. Ceci découle de l'absence de participation populaire et syndicale dès le départ du processus.

Il est inconcevable de positionner le syndicalisme euro-méditerranéen dans le seul contexte des ONG et uniquement sous le volet social et culturel du processus. Les intérêts sociaux spécifiques et leurs promoteurs essentiels doivent être pris en compte d'une façon explicite.

3. Le Forum Syndical Euro-Méditerranéen : moteur de la coopération syndicale

A l'occasion de la conférence syndicale à Stuttgart (12 – 16 avril 1999), le FORUM SYNDICAL POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION EURO-MED (Forum Syndical Euro-Med) a été établi sur l'initiative de la CES et de la CISL comme instrument conjoint.

Les axes centraux de cette coopération spécifique dans le cadre du processus de Barcelone sont définis ainsi :

- a) Renforcement de la paix, de la démocratie, du respect des droits de l'Homme
- b) Renforcement du mouvement syndical libre, démocratique et indépendant
- c) Information, consultation et prise en compte des partenaires sociaux dans le cadre des accords d'association
- d) Développement économique et social continu et équilibré
- e) Lutte contre la pauvreté et l'exclusion et contre toutes les formes de racisme et de xénophobie
- f) Amélioration des relations interculturelles.

Le Forum Syndical, cadre pour la coopération entre les confédérations syndicales nationales et régionales, a depuis développé certaines activités sans appui de la part des institutions et des gouvernements respectifs. Les activités syndicales, les projets syndicaux communs

entre les deux rives de la Méditerranée dans le cadre du Forum visant le renforcement de la dimension sociale du processus de Barcelone doivent être considérés comme éligibles au financement par des fonds appropriés.

Le fait que la Présidence allemande ait fait référence dans les conclusions de la conférence ministérielle de Stuttgart au Forum Syndical Euro-Med n'a pas suffi à améliorer la position des syndicats dans le processus de Barcelone ou à reconnaître le Forum comme un partenaire véritable. Cela reste à l'ordre du jour.

Le Forum Euro-Med va intensifier la coopération syndicale. Une coopération améliorée et soutenue est une condition incontournable afin d'introduire la dimension sociale et le partenariat social dans la réalité des relations contractuelles et politiques du partenariat Euro-Med.

D'une part, le Forum invite les gouvernements européens à respecter les droits des travailleurs immigrés des pays de la rive sud de la Méditerranée, à garantir leurs droits à la libre circulation à l'intérieur des pays de l'Union européenne selon les règlements en vigueur et à garantir leurs droits à l'éducation et la formation professionnelle pour leur assurer un meilleur avenir.

D'autre part, le Forum invite les gouvernements de la rive sud à faire respecter pleinement, sur base des normes internationales, les droits syndicaux et sociaux.

4. Pas de stabilité sans dimension sociale

La démocratie, le droit au développement, le respect des droits de l'Homme et des droits des travailleurs et des travailleuses restent les priorités de l'agenda syndical. La liberté d'association, la liberté syndicale, le droit à l'organisation syndicale pour tous les travailleurs, le droit à l'information et à la consultation ainsi que le droit à la négociation et à la convention collective restent fondamentaux pour la modernisation sociétale. Le Forum Syndical réitère son attachement à ces principes et chacune de ses composantes va continuer à œuvrer, dans son cadre spécifique pour que ces principes se traduisent partout dans les réalités. La "mise à niveau" ne doit pas comporter qu'une dimension économique, mais aussi une dimension humaine et sociale. C'est une condition de la «stabilité» qui ne doit pas se limiter au

politico-militaire-sécuritaire, mais doit inclure la notion du progrès et de justice sociale.

Dans ce cadre et dans ce but, les organisations syndicales des pays du bassin méditerranéen qui participent au Forum sont invitées à promouvoir des politiques spécifiques à caractère revendicatif et organisationnel en faveur des travailleurs retraités et des personnes âgées en général.

C'est pourquoi le Forum analyse avec attention les résultats de la première rencontre des syndicats des retraités du bassin méditerranéen qui s'est déroulée l'année dernière à Ballarue et se félicite pour leur deuxième rencontre qui se tiendra à Alger le 15 novembre.

5. Pour la modernisation mais avec au cœur l'emploi et le social

Le Forum syndical invite le Sommet ministériel euro-méditerranéen à mettre tout en œuvre pour relancer la coopération et le partenariat au service du développement social et économique. Ce partenariat doit servir les intérêts des peuples de la région, tenir compte des intérêts partagés, assurer la promotion de l'emploi et une dimension sociale incontournable dans les accords entre les pays de la rive sud de la Méditerranée et l'Union européenne et parvenir à un partenariat équilibré entre eux.

Le Forum syndical ne cesse d'œuvrer pour développer une coopération syndicale dynamique et durable en Méditerranée. Pour traduire ses préoccupations en pratique, il s'est fixé comme priorités l'amélioration de la situation de l'emploi dans le bassin méditerranéen, un débat tripartite constructif avec les ministres des gouvernements concernés, une solution à la croissance du secteur informel dans la région, la nécessité d'une dimension sociale dans les accords d'association entre l'Union européenne et les pays de la rive sud de la Méditerranée, le lien entre le développement du commerce et le respect des normes fondamentales du travail dans sa dimension régionale et mondiale (OMC).

L'emploi est une priorité absolue. La promotion de l'emploi décent est l'une des clefs principales afin

- a) De favoriser la prospérité et l'intégration sociale par le travail, la stabilité et la démocratie;
- b) De favoriser le développement économique grâce entre autres à des investissements massifs, créateurs d'emplois et une augmentation de l'APD (aide publique au développement) et l'ouverture du marché européen aux produits des pays de la rive sud et notamment aux produits agricoles;
- c) de faciliter le transfert des technologies et du savoir scientifique.

Le développement local intégré, à finalité sociale, peut constituer un tissu économique et social, solide et durable, national et régional.

Une politique active de l'emploi doit être accompagnée par

- a) Une amélioration des conditions du travail et du droit de travail (sur base des normes internationales du BIT);
- b) Une amélioration des conditions de vie (système de santé approprié, amélioration de l'environnement, accès à l'eau potable, traitement des déchets, l'habitat et aménagement des quartiers urbains et territoires ruraux, équipements socio-éducatifs de proximité, éducation initiale et continue, promotion des énergies renouvelables, l'eau, la gestion de la mer) ;
- c) L'élimination du travail des enfants : accès à l'éducation et l'apprentissage; mise en application de la législation nationale ;
- d) Des mesures spécifiques en faveur des femmes : accès à l'éducation et aux formations novatrices, au travail et aux soins, aux services de garde des enfants, infrastructures et équipements collectifs, services sociaux et juridiques.

La cohésion sociale est fonction des mécanismes durables de solidarité. C'est pourquoi les dépenses des grands secteurs sociaux doivent être protégées lors des programmes d'ajustement. Il est clair que des réformes sont nécessaires afin d'adapter les systèmes de protection sociale aux nouvelles conditions économiques et sociales. Dans ce contexte, il est important d'accroître la qualité des services sociaux et d'assurer l'équité quant à l'accès aux systèmes de la protection sociale. L'extension de la couverture sociale à l'ensemble de la population doit constituer une priorité.

6. Pour une gestion tripartite des accords bilatéraux entre l'Union européenne et les pays partenaires

Il est clair que les accords entre l'UE et les pays de la rive sud sont des accords au niveau intergouvernemental. Mais il est évident que ces accords touchent l'essentiel de l'économie et du social. Cela nécessite une information et une consultation régulière avec les organisations syndicales et patronales. La mise en place d'un espace de consultation devrait se développer. Une telle démarche renforcera le dialogue social au niveau national et régional et servira de liaison entre le «gouvernemental» et la société civile. Le Forum, en tant que partenaire reconnu, revendique son association dans les différents espaces de consultation.

Le Forum Syndical Euro-Med considère la consultation des partenaires sociaux comme un instrument important du dialogue social, lieu des articulations spécifiques des intérêts économiques et sociaux légitimes et également comme une contribution à la démocratisation des sociétés nationales. La concertation sociale dans un environnement démocratique contribue à la stabilité, facteur indispensable pour un développement positif.

Les accords bilatéraux et le règlement des fonds MEDA doivent prévoir un soutien financier pour développer les relations industrielles et pour promouvoir le dialogue social.

7. Pour une intégration régionale dans le cadre de la mondialisation

Le partenariat vise une coopération entre l'UE et l'ensemble des pays du sud de la rive méditerranéenne. Tandis que l'UE représente un espace de plus en plus cohérent, le Sud se présente comme une région peu intégrée et fortement divisée.

Une dynamique économique et la défense des intérêts spécifiques dans le cadre de la mondialisation demandent une coopération et même une intégration au niveau régional. Cela contribuera à la diminution des déséquilibres entre l'UE et le sud, renforcera la position politique et économique du sud par rapport à l'UE et sera un facteur non négligeable de stabilité.

Le mouvement syndical maghrébin a montré le chemin par la création d'une organisation syndicale régionale. Elle est ainsi le précurseur d'une évolution souhaitable qui se met difficilement en place. Cela va à l'encontre des intérêts des peuples. Le Forum Syndical appelle à un renforcement de la coopération régionale dans la perspective de véritables intégrations.

8. La dette : un problème prioritaire

La dette constituant une contrainte majeure pour la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté dans les pays concernés, le Forum Syndical invite les gouvernements européens et les institutions financières régionales à prendre des initiatives concrètes pour soit l'allègement soit l'annulation de la dette des pays de la rive sud et pour sa reconversion par des investissements, sous forme de fonds, dans les grandes infrastructures, dans l'éducation et la formation et ce dans une transparence totale.

Le Forum Syndical invite les gouvernements concernés et notamment les gouvernements de la rive sud de la Méditerranée à assurer une gestion transparente des deniers publics et à mettre en place des mécanismes adéquats pour lutter contre toutes les formes de corruption et d'évasion fiscale ainsi que parafiscale

9. Respecter les droits internationaux du travail

Le Forum soutient l'idée de renforcer les compétences acquises de l'OIT soulignées dans sa déclaration de (juin 1998). Le Forum appelle au suivi à tous les niveaux de cette importante déclaration ainsi qu'à la mise en application de ses mécanismes de suivi. Il réclame également des institutions internationales comme le FMI, la Banque Mondiale, les Banques de Développement régionales et l'OMC un engagement à reconnaître l'importance des normes fondamentales du travail et à les respecter.

10. Pour un nouvel élan : équilibre, efficacité et participation

Le mouvement syndical, réuni au sein du Forum Syndical EURO-MED, fait appel à la conférence ministérielle de Marseille pour faire une évaluation du processus et en tirer des conclusions qui permettront de relancer et d'approfondir le processus. Il devient urgent de le rendre plus équilibré et plus participatif.

La construction de l'Union européenne et demain son élargissement à l'Est ont organisé ou organiseront un vaste transfert de richesses au service de l'intégration du continent. Le partenariat euro-méditerranéen doit, selon des modalités différentes, relever au Sud le même défi de construction d'un espace de prospérité partagée. Le mouvement syndical reste attaché aux principes du processus de Barcelone. Il mobilisera toutes ses capacités et potentialités au service du processus de partenariat euro-méditerranéen qui prend en compte les aspirations. Il revendique la reconnaissance de son rôle au niveau européen, euro-méditerranéen et national. Le Forum entend améliorer la coopération syndicale et recherchera des alliances et des partenariats avec les forces vives de la société civile.

Marseille, le 10 novembre 2000